



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC

LISTE DES DOCUMENTS

COURT SEJOUR – REUNIFICATION AVEC UN CITOYEN EUROPEEN – ENFANT

Vous êtes enfant d'un citoyen européen ou d'un conjoint accompagné, et vous avez moins de 21 ans et votre séjour ne dépassera pas 90 jours.

Avertissement : Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original en vision.
- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits en Italien
- Tous les documents originaux doivent être Apostillé par les autorités marocaines compétentes.
- Tous les documents originaux doivent être traduits par un traducteur reconnu par le consulat général Italien du Casablanca.
- Tous les documents doivent être présentés avec leurs copies.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

Formulaire de demande de visa, original

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3^{ème} page). ([Télécharger](#))

Une photo d'identité

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande.

Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

Passeport, photocopie

Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

Carte d'identité nationale (C.I.N), photocopie



Lettre d'invitation de la part de citoyen(ne) européen(ne) avec copie du passeport ou la carte d'identité italienne, original ([Télécharger](#))

Copie du passeport Italien ou la carte d'identité italienne où figure l'apposition de signature du citoyen(ne) européen(ne).

Acte de naissance du fils / fille demandeur de visa, original et Traduction Apostillé auprès des autorités compétentes

Consentement pour vivre en Italie de la part de l'autre parent résidant éventuellement au Maroc, original légaliser et traduction apostillée.

Livret de famille, original

Copie du livret de famille traduit

Si le fils/ fille a plus de 21 Ans :

Démonstration de la prise en charge de l'invitant par des envois de fonds continuels et constants